

# PROCES VERBAL de la REUNION

Du lundi 06 février 2023

Convocation le 30 janvier 2023

Le lundi 06 février le Conseil Municipal s'est réuni à 18 heures 30, également convoqué au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur ALLOUCHERY Jean-Marie, le Maire.

**Etaient présents :** M. ALLOUCHERY JM –Mme LABBÉ Véronique – Mme DEZOTHEZ Valérie – M. HOUSSART Alexandre – Mme FENEUIL Caroline – Mme HANON Ariane – Mme HIMA-VERREMAN Angéline – M. PATTE Gauthier – M. GUERLET Victorien – Mme DRAVIGNY Jocelyne

**Excusée avec Pouvoir :** M. DEMAGNY André donnant pouvoir à Mme DRAVIGNY Jocelyne  
Mme DEZOTHEZ Valérie a été élue secrétaire de séance.

## 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2022

### 2/Autorisation budgétaire

*Délibération n° 01.2023*

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal

**autorise le maire** à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2023 dans la limite de 134 035 € correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16) et de prévoir les recettes nécessaires.

Chapitres	BP 2022	Crédits préalables au vote du BP 2023 (25% max)
20 : immobilisations incorporelles	35 000€	8 750€
21 : immobilisations corporelles	98 000€	24 500€
23 : immobilisations en cours	403 141€	100 785€
TOTAL	536 141€	134 035€

## 3/ Appel d'offres – Choix architecte pour l'étude et direction des travaux de restauration des couvertures et charpentes ainsi que des plafonds de la nef et des bas-côtés

*Délibération n° 02.2023*

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de restauration des couvertures et charpentes ainsi que des plafonds de la nef et des bas-côtés de l'église de CHAMERY.

Il faut choisir un architecte pour la réalisation de l'étude et la direction des travaux.

Un compte rendu de la réunion « Commission appels d'offres », qui s'est réunie le 17 JANVIER 2023 et a procédé à l'ouverture des plis, est rapporté au conseil municipal :

3 offres ont été reçues dans les délais et retenues par la commission d'ouverture des plis et toutes les propositions ont été jugées recevables au regard des prestations à réaliser

- Aurore DE DINECHIN
- L'Archivolte
- Gissinger et Tellier

Conformément au règlement de la consultation des offres sont analysées et notées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- PREND ACTE des propositions présentées par la commission d'ouverture des plis
- CHOISIT le cabinet d'architecte GISSINGER ET TELLIER
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les actes administratifs relatifs à ce dossier.

#### **4/ Construction d'une halle multi-service et réaménagement de la place du Jard**

Les dossiers de demande de DETR devant être déposés avant le 17 février 2023 sur le site démarches simplifiées de la Préfecture de la Marne, Monsieur le Maire propose que la délibération suivante soit prise pour compléter le dossier.

##### *Délibération n° 03.2023*

Les architectes du cabinet SERA ont présenté vendredi 3 février 2023 le dossier PRO-DCE du projet de construction d'une halle multi-usages et du réaménagement de la place du jard.

Suite aux études de géotechnie et à l'avis donné par la commission d'accessibilité, le projet AVP3 présenté à la réunion de conseil du 19 septembre 2022 a dû être modifié, les modifications entraînant un surcoût par rapport à l'estimation faite pour l'AVP3.

Monsieur le Maire présente alors la nouvelle estimation du coût de l'opération

Tranche ferme : 305 350 € HT

Etudes (architectes- études de géotechnie – géomètres) : 37 000€ HT

TOTAL : 342 350 € HT

Suite à la nouvelle estimation et à l'évolution donnée au projet par le conseil, Monsieur le Maire propose au conseil de modifier le plan de financement prévu précédemment

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve, au vu de la nouvelle estimation et de l'évolution donnée au projet par le conseil, de modifier le plan de financement avec une tranche ferme de 305 350 € HT
- Rejette la proposition « Signalétique »
- Autorise le Maire de solliciter l'aide de l'Etat, de la Région et du Département sur les bases de la nouvelle estimation.




#### **5/ Travaux Maison 5 rue du Château Rouge**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la maison du 5 rue du Château rouge louée actuellement à besoin de travaux de rénovation concernant la toiture et l'installation d'une pompe à chaleur.

#### *Délibération n° 04.2023 – Travaux de rénovation toiture*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des devis ont été sollicités pour des travaux envisagés pour la réfection de la toiture de la maison locative du 5 rue du Château Rouge.

Trois entreprises ont présenté un devis :

-  Entreprise POINTILLART – PITIOT : 16 452.74€TTC
-  Entreprise FRERE Sébastien : 13 687.80€ TTC
-  Entreprise CLADEL Thomas : 10 823.40€ TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ❖ DECIDE DE RETENIR l'entreprise la mieux disant, soit l'entreprise CLADEL Thomas pour un montant de 10 823.40€ TTC
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération,
- ❖ Les dépenses seront inscrites au budget 2023 au c/21318

#### *Installation pompe à chaleur :*

Monsieur le maire présente plusieurs devis pour l'installation d'une pompe à chaleur.

- COPRECS : 21 267.50€ TTC
- SAS STEVENIN : 19 834.18€
- Entreprise MATHIEU/ 12 930.08€ TTC

Le conseil municipal avant de prendre sa décision demande à monsieur le Maire de contacter l'entreprise SCANO spécialisé dans les pompes à chaleur de réaliser un devis. La délibération sera prise au prochain conseil municipal.

### **6/ Restauration calvaire**

Monsieur le Maire présente un devis de restauration du calvaire situé de l'entreprise VARNEROT d'un montant de 9 645.60€ TTC.

### **7/ Aire camping-car – La Creusette**

Suite à l'échange que monsieur le Maire a eu avec M et Mme LAINÉ Christophe concernant l'aménagement de l'aire camping-car, M. ALLOUCHERY propose au conseil municipal de se retrouver sur place le samedi 11 mars à 10H00.

### **8/Visite jury fleurissement 2023**

Le jury national des villes et villages fleuris visitera la commune en 2023 pour confirmer la 4<sup>ème</sup> fleur.

### **9/Questions diverses**

-  Poteau incendie : rue de la Vigneulle

Une demande d'implantation d'un poteau incendie au niveau de l'intersection de la rue de la Vigneulle et de la rue des lacs, a été faite auprès des services de la DEA du Grand Reims et du SDIS. A suivre.

#### Demande de M. DRAVIGNY Xavier

La société Véolia a réalisé des sondages à l'endroit du sentier rural des Grandes Vignes afin de déterminer la profondeur de la canalisation d'eau potable qui y passe. Les travaux de remblayage du sentier demandés par M Dravigny sont dans l'attente de l'accord de Véolia.

#### Mairie

##### ❖ **Chauffage :**

Le nettoyage complet du circuit de chauffage et le remplacement des robinets thermostatiques des radiateurs par des robinets programmables connectés sont deux solutions qui devraient permettre de faire des économies de chauffage au niveau de la mairie. A suivre.

##### ❖ **CU GRAND REIMS - Tiers lieux**

La ville de Reims est candidate pour devenir la capitale européenne de la culture 2028. Dans le cadre de cette candidature la ville de Reims souhaite encourager une dynamique de tiers-lieux culturels sur le territoire du Grand Reims et construire des groupes de travail sur des sujets culturels en créant du lien entre les communes.

La commune de Chamery a répondu favorablement à cette proposition. Elle est représentée par Monsieur le Maire et Mme Labbé dans les réunions organisées par le groupe de travail tiers-lieux Reims 2028.

##### ❖ **AGENCIA – CU GRAND REIMS**

Agencia est une Société d'Economie Mixte au service des collectivités territoriales pour une maîtrise d'ouvrage (agir au nom et pour le compte de la collectivité) ou une à assistance de maîtrise d'ouvrage (prestation de service). La ville de Reims et le Grand Reims en sont les deux actionnaires principaux. Monsieur le Maire rencontrera la directrice générale d'Agencia le 21 février dans le but du projet de réhabilitation de la mairie.

#### Salle polyvalente- panneaux photovoltaïques

La société « oxygène », spécialisée dans l'installation de panneaux photovoltaïques, a été contactée pour une étudier la possibilité d'installer des panneaux sur les toitures de la salle polyvalente et de l'atelier.

Jean-Marie ALLOUCHERY

André DEMAGNY  
*Absent excusé*

Véronique LABBÉ

Victorien GUERLET

Valérie DEZOTHEZ

Gauthier PATTE

Alexandre HOUSSART

Jocelyne DRAVIGNY

Caroline FENEUIL

Angéline HIMA-VERREMAN

Ariane HANON